

## Le mois gagnant des hypermarchés E. LECLERC

**E.LECLERC** organise du 31 mai au 11 juin 2022 la troisième édition de son opération promotionnelle « Le mois gagnant ».

La principale animation est constituée par le « Grand jeu de la borne.» Une annotation précise qu'il s'agit d'un « jeu avec et sans obligation d'achat.» La formulation est plutôt maladroite : en fait une première chance à instant gagnant vous permet de gagner des chariots de course et des bons d'achat de 5 ou 10 €. Une carte jeu est remise en caisse à partir de 30 € d'achat. Une seconde chance se décline sous la forme d'un tirage au sort qui permet d'attribuer des bons d'achat de 500 € et un vélo électrique ou un babyfoot.

Le fait de remettre des bons d'achat, et non pas un chèque bancaire, n'est pas anodin : d'une part cela oblige le gagnant à effectuer ses achats dans le réseau **E. LECLERC**, d'autre part le coût pour l'organisateur est moindre.

Ainsi, l'émission d'un chèque bancaire de 500 € à un client gagnant ferait supporter à **E. LECLERC** une charge du même montant. Mais la remise d'un bon d'achat de 500 € engendre un coût bien moindre, correspondant au prix hors taxes des produits réglé au fournisseur.



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)